
Démolition - Reconstruction des écoles maternelle et élémentaire des Verdins

*Procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1, 2°
du code de la commande publique*

Date limite de remise des offres

**18 septembre 2026
à 12 heures**

**Cette procédure ne concerne que :
le lot 6 : "Architecture textile – Auvents en membrane PVC"**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'Ouvrage

Hôtel de Ville

Avenue du Général de Gaulle

18230 Saint-Doulchard

Tél. : 02 48 23 52 52

Fax. : 02 48 24 81 29

www.mairie-saintdoulchard.fr

service-commandepublique@mairie-saintdoulchard.fr

SOMMAIRE

ARTICLE 1	Objet de la consultation	1
ARTICLE 2	Délai d'exécution	2
ARTICLE 3	Procédure de passation	2
ARTICLE 4	Allotissement	4
ARTICLE 5	Tranches	4
ARTICLE 6	Dossier de consultation	4
ARTICLE 7	Envoi des propositions	5
ARTICLE 8	Délai de validité	7
ARTICLE 9	Groupements d'opérateurs économiques	7
ARTICLE 10	Sous-traitance	8
ARTICLE 11	Présentation du dossier de candidature	9
ARTICLE 12	Présentation du dossier d'offre	11
ARTICLE 13	Attribution du marché	11
ARTICLE 14	Critères d'attribution et choix de l'offre	12
ARTICLE 15	Variantes	13
ARTICLE 16	Personnes à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires	14
ARTICLE 17	Visite de site	14
ARTICLE 18	Litiges et différends	15
ANNEXE A:	ATTESTATION DE VISITE	0

ARTICLE 1 Objet de la consultation

Objet des travaux : Démolition - Reconstruction des écoles maternelle et élémentaire des Verdins

Lieu d'exécution : avenue du Général de Gaulle – 18230 SAINT-DOULCHARD

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot 1 “Désamiantage-Démolition”

Ce lot a été attribué antérieurement aux autres lots conformément à l'article R. 2123-1, 2° du code de la commande publique.

Lot 2 “Terrassement - VRD”

Lot 3 “Gros œuvre”

Lot 4 “Mur ossature bois - Structure bois et métallique”

Lot 5 “Couverture zinc”

Lot 6 “Architecture textile – Auvents en membrane PVC” (ancien intitulé : Couverture polycarbonate”

Lot 7 “Étanchéité”

Lot 8 “Menuiserie extérieure aluminium - Protection solaire”

Lot 9 “Isolation thermique extérieure”

Lot 10 “Serrurerie”

Lot 11 “Plâtrerie - Cloisonnement - Faux plafonds”

Lot 12 “Menuiserie intérieure bois - Signalétique”

Lot 13-a “Mobiliers”

Lot 13-b “Faux plafonds bois”

Lot 14-a “Chape”

Lot 14-b “Carrelage - Faïence”

Lot 15 “Revêtements de sols collés”

Lot 16 “Peinture - Nettoyage de finition”

Lot 17 “Espaces verts - Mobiliers extérieurs - Clôtures - Portail”

Lot 18 “Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire”

Lot 19 “Électricité courants forts et faibles”

Lot 20 “Forage géothermie”

Les lots en bleu ne sont pas concernés par cette procédure, ils ont été attribués dans le cadre de la consultation référencée 202605-PLVBr/202501-PLVBr lancée en décembre 2024.

Les lots en violet ne sont pas concernés par cette procédure, ils ont été attribués dans cadre de la consultation référencée 202605-PLVBr/202511-PLVBr lancée en juin 2025.

Conformément à l'article L. 2122-1 du code de la commande publique, le marché concernant le lot 14-a « Chape » a été attribué sans publicité ni mise en concurrence.

Le lot 9 a été attribué dans le cadre de la consultation référencée 202605L9-PLVBr/202602-PLVBr.

ARTICLE 2 Délai d'exécution

Période de préparation :

Une période de préparation de 2 mois est prévue.

Démarrage des études – Dispositions particulières

Le présent marché est lancé alors que les autres lots de l'opération ont été attribué, et que leurs études ainsi que les travaux sont en cours.

Le titulaire reconnaît avoir été pleinement informé de cet état d'avancement lors de la consultation. Il s'engage, dès la notification du marché, à engager sans délai l'ensemble de ses études d'exécution, à participer immédiatement aux réunions de coordination.

Le titulaire devra assurer la parfaite coordination de ses études avec celles des autres intervenants ainsi qu'avec l'avancement des travaux en cours. Il ne pourra se prévaloir de la date d'attribution du présent marché, postérieure à celle des autres lots, pour solliciter une prolongation des délais contractuels.

La durée d'exécution totale des marchés est de 25 mois.

Pour l'ensemble des lots, le délai d'exécution du marché commence à courir à partir de la date de commencement qui sera définie par ordre de service.

Prestations similaires :

En application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage peut conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles de l'objet du présent marché, en accord avec le titulaire, pendant une période de trois ans à compter de la notification du marché initial.

ARTICLE 3 Procédure de passation

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert sauf pour les lots 1, 5, 6, 10, 13a, 13b et 14-a.

Concernant les lots, cités ci-dessous, conformément à l'article R. 2123-1, 2° du code de la commande publique, les marchés seront à procédure adaptée :

Lot 5 "Couverture zinc"

Lot 6 "Architecture textile – Auvents en membrane PVC" (ancien intitulé : Couverture polycarbonate)

Lot 10 "Serrurerie"

Lot 13a "Mobilier"

Lot 13b "Faux plafonds bois"

Concernant le lot **14-a "Chape"**, conformément à l'article L. 2122-1, ce marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence.

Le lot 1 a été attribué antérieurement aux autres lots conformément à l'article R. 2123-1, 2° du code de la commande publique.

Nomenclature CPV pertinente :

Lot 1 “Désamiantage - Démolition”

45111100-9 : Travaux de démolition

45262660-5 : Travaux de désamiantage

Lot 2 “Terrassement - VRD”

45112500-0 : Travaux de terrassement

Lot 3 “Gros œuvre”

45223220-4 : Travaux de gros œuvre

Lot 4 “Mur ossature bois - Structure bois et métallique”

45223210-1 : Ossatures métalliques

Lot 5 “Couverture zinc”

et Lot 6 “Architecture textile – Auvents en membrane PVC” (ancien intitulé : Couverture polycarbonate)

45261210-9 : Travaux de couverture

Lot 7 “Etanchéité”

45261420-4 : Travaux d'étanchéification

Lot 8 “Menuiseries extérieures aluminium - Protection solaire”

45421140-7 : Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres

33711510-5 : Produits de protection solaire

Lot 9 “Isolation thermique extérieure”

45321000-3 : Travaux d'isolation thermique

Lot 10 “Serrurerie”

45300000 – Travaux d'équipement du bâtiment

Lot 11 “Plâtrerie - Cloisonnement - Faux plafonds”

45410000-4 : Travaux de plâtrerie

45421141-4 : Travaux de cloisonnement

Lot 12 “Menuiseries intérieures bois - Signalétique”

45421140-7 : Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres

Lot 13-a “Mobilier”

39100000-3 - Mobilier

Lot 13-b “Faux plafond bois”

45300000 – Travaux d'équipement du bâtiment

45421000-4 Travaux de menuiserie

Lot 14-a “Chape”

45223220-4 : Travaux de gros œuvre

Lot 14-b “Carrelage - Faïence”

45431000-7 : Carrelages

Lot 15 “Revêtements de sols collés”

45432130-4 : Travaux de revêtements de sols

Lot 16 “Peinture - Nettoyage de finition”

45442100-8 : Travaux de peinture

Lot 17 “Espaces verts - Mobiliers extérieurs - Clôtures - Portail”

45112710-5 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

45342000-6 : Pose de clôtures

45421148-3 : Installation de portails

Lot 18 “Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire”

45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

45332000-3 : Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation

Lot 19 “Électricité courants forts et faibles”

45300000 – Travaux d'équipement du bâtiment

Lot 20 “Forage – Sondes thermiques”

45255500-4 : Travaux de forage et d'exploration

45214210-5 : Travaux de construction d'écoles primaires (Code CPV principal)

ARTICLE 4 Allotissement

Un candidat ne pouvait remettre une offre que pour cinq lots maximum.

ARTICLE 5 Tranches

Lot 20 “Forage géothermie” (lot non concerné par cette procédure)

TRANCHE FERME : Sonde Géothermique Verticale Test

TRANCHE OPTIONNELLE : Champ de Sondes

La base correspond à la sonde test et selon le résultat de cette sonde, la tranche optionnelle – Champ de sondes sera affermée.

ARTICLE 6 Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante :
<https://webmarche.solaere.recia.fr>

La composition du dossier de consultation est indiqué dans le document « SOMMAIRE ».

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 4 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 4 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 7 Envoi des propositions

Les plis doivent être remis au plus tard le **18 septembre 2026 à 12 heures**. Les plis déposés postérieurement à la date et heure limites seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les offres devront être déposées sur la plate-forme d'administration électronique : <https://webmarche.solaere.recia.fr>.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

1 - Conditions de la dématérialisation

Toutes les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Taille maximum acceptée : 2 Go

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra

télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
 - Adobe® Acrobat®.pdf
 - Rich Text Format.rtf
 - .doc ou .xls ou .ppt
 - .odt, .ods, .odp, .odg
 - le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à signer ses pièces manuscritement.

Les candidatures et les offres parvenues par voie dématérialisée après la date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

2 - Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance du guide d'utilisation de la plateforme de dématérialisation « <https://webmarche.solaere.recia.fr> » et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : **0 820 36 20 11**.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis, formant la candidature ou l'offre, devront être nommés de la façon suivante : nom du candidat/titre du fichier.

Les candidatures et offres n'ont pas l'obligation d'être signées électroniquement. En cas de signature électronique, le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les candidatures et offres n'ont pas l'obligation d'être signées électroniquement. En cas de signature électronique, le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être **conformes au Référentiel Général de Sécurité** défini par le décret n°2010-112 du 2 février 2010 et **référéncés sur une liste** établie :

- pour la France, par le ministre chargé de la réforme de l'Etat (<http://references.modernisation.gouv.fr>)
- ou, pour les autres Etats-membres, par la Commission Européenne (https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl-hr.pdf)

Le candidat peut également utiliser un certificat délivré par une autorité de certification ne figurant sur aucune de ces listes. Dans ce cas, le certificat doit répondre à des normes équivalentes à celles du Référentiel Général de Sécurité défini par le décret n° 2010-112 du 2 février 2010. Si le certificat de l'autorité est officiellement référencé mais n'apparaît pas encore sur la liste mise à disposition (attente d'une mise à jour), le candidat devra produire les documents attestant de son état.

Si le candidat n'utilise pas l'outil de signature de la plateforme de dématérialisation, il doit joindre à son envoi électronique l'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent au moins la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Les certificats de signature doivent être d'un niveau ** ou *** du Référentiel Général de Sécurité et le signataire doit joindre à son envoi électronique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature. De plus, seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code civil, qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

ARTICLE 8 Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 9 Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 10 Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

ARTICLE 11 Présentation du dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

En application de l'article R2143-13, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le pouvoir adjudicateur peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que les entreprises devront fournir dans leur candidature aux marchés publics, en cas d'attribution :

En application des articles L. 113-13 et D.113-14 du code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre les justificatifs suivants :

- l'attestation de régularité fiscale ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux ;
- les déclarations de bénéfices non commerciaux ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices agricoles ;
- les déclarations de résultats soumis à l'impôt sur les sociétés ;
- les déclarations pour les sociétés mères et les filiales de groupe ;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- les attestations de régularité sociale et de vigilance ;
- la carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics ;
- le certificat attestant la régularité de la situation au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail.
- **les références sur les cinq dernières années pour des prestations identiques, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Les références doivent venir d'au moins trois maîtres d'ouvrage différents ;**
- **Annexe de Visite du présent RC complétée et signée (non obligatoire).**

Référence du marché : 202605L6-PLVBr

Pour le lot 2 (lot non concerné par la procédure) :

- Certificat de Qualification SS4 selon les observations du Plan Général de Coordination joint au dossier de consultation

Pour le lot 19 (lot non concerné par la procédure) :

- QUALIFELEC MGTI mention ET ou équivalent
- QUALIFELEC CFMGTI domaines RC-ST ou équivalent

Pour le lot 20 (lot non concerné par la procédure) :

- CertiFOrage (à partir du 1^{er} juillet 2025) ou RGE Qualiforages modules sondes

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le téléservice de l'administration propose le dispositif «FranceConnect» mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Transmission de la candidature avec le document Unique de Marché Européen (DUME) :

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés aux articles R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du code de la commande publique.

Le DUME doit être transmis par voie électronique (eDUME).

Marche à suivre pour compléter le DUME :

- Rendez-vous sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Cliquez sur le bouton « entreprise »
- Cliquez sur « Créer un DUME »
- Complétez votre identifiant et votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties.
- Le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à déclarer qu'il satisfait aux conditions de participation, sans fournir d'informations particulières sur celles-ci en application de l'article R2143-4 du code de la commande publique. Dès lors, à la question « **Je souhaite remplir les critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation** » répondez « non ».
- Si vous satisfaites à l'ensemble des critères de sélection, cochez la case correspondante.
- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' pour visualiser le formulaire. Ensuite, cliquez sur « finaliser ». Vous pourrez exporter le DUME en format PDF ou XML.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Les candidats devront donc fournir à l'appui du Document Unique de Marché Européen, les certificats des capacités économiques, financières et techniques mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 12 Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants :

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	La Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire
3	Le mémoire technique Il devra reprendre les éléments correspondant aux informations demandées repris dans l'article – Critères d'attribution et choix de l'offre, ci-après
4	Attestation de visite remplie - optionnelle
5	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

ARTICLE 13 Attribution du marché

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner, si pas déjà fourni lors du dépôt de l'offre :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société,
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP,
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 14 Critères d'attribution et choix de l'offre

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Pour les lots 1 à 19, les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Valeur technique	60
2.1	Moyens humains et matériels affectés au chantier	10
2.2	Méthodologie de réalisation des travaux, procédés d'exécution particuliers	10
	<i>La méthodologie devra respecter le mode opératoire SS4 conformément au Plan Général de Coordination (non concernée par cette procédure)</i>	
2.3	Démarche environnementale et gestion des déchets	5
2.4	Produits proposés	30
	Le candidat précise dans <u>l'annexe matériaux</u> à chaque fois que cela y est demandé les marques et types des matériaux proposés. Il pourra également joindre à son offre une documentation de chacun des produits proposés qui en précisera les caractéristiques techniques et les conditions de mise en œuvre.	
2.5	Engagement sur le respect du planning DCE avec projet de planning détaillé	5
	<i>Le mémoire technique devra reprendre les éléments cités ci-dessus.</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Pour le lot 20, les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché (non concernée par cette procédure) :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	<i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	
2	Valeur technique	60
2.1	Moyens humains et matériels affectés au chantier	10
2.2	Méthodologie de réalisation des travaux, procédés d'exécution dont connaissance du site et appréciation des travaux	15
	<i>La méthodologie devra respecter le mode opératoire SS4 conformément au Plan</i>	

	<i>Général de Coordination</i>	
2.3	Respect du planning et délai d'intervention	10
2.4	Démarche environnementale et gestion des déchets	15
2.5	Qualité et provenance des matériels et matériaux (fiches produits)	10
	<i>Le mémoire technique devra reprendre les éléments cités ci-dessus.</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Les critères sont listés par ordre décroissant d'importance. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre la plus avantageuse suivant cette évaluation.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 15 Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.
Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

Prestations supplémentaires éventuelles :

LOT 02 : (lot non concerné par cette procédure)

- PSE 01 (Option 1) : Sol fluent en copeaux de bois
- PSE 02 (Option 2) : Sol souple
- PSE 03 (Option 3) : Jeux
- PSE 04 (Option 4) : Sol souple terrain de sport
- PSE 05 (Option 5) : Stabilisé renforcé
- PSE 06 (Option 6) : Galets

LOT 03 : (lot non concerné par cette procédure)

- PSE 01 : Citerne Eaux Pluviales en béton armé

LOT 04 : (lot non concerné par cette procédure)

- PSE 01 : Moins-value pour suppression des équerres

- PSE 02 : Moins-value pour remplacement du diamètre variable par un diamètre constant
- PSE 03 : Plus-value pour traitement classe 3 des auvents

LOT 09 : (lot non concerné par cette procédure)

- PSE 01 : Remplacement de l'isolant en laine de roche des positions 1.1.a, 1.1.b et 1.1.d par un isolant en polystyrène expansé blanc

LOT 10 : (lot non concerné par cette procédure)

- PSE 01 : Fourniture et pose de console
- PSE 02 : Fourniture et pose de grille pour fermeture des citernes
- PSE 03 : Plus-value pour remplacement des arceaux vélos en acier corten
- PSE 04 : Fourniture, montage, ajustage et pose d'une structure métallique standardisée du commerce du type « tunnel de stockage agricole »

LOT 17 : (lot non concerné par cette procédure)

- PSE 01 (Option 1) : Sol galets

LOT 19 : (lot non concerné par cette procédure)

- PSE 01 : Luminaires supplémentaires par puits de lumière naturelle

ARTICLE 16 Personnes à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires

Renseignements administratifs et techniques :

Véronique BRUNO

Service de la commande publique

Adresse : Avenue du Général de Gaulle, 18230 SAINT-DOULCHARD

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du maître d'ouvrage, à l'adresse suivante : <https://webmarche.solaere.recia.fr>.

ARTICLE 17 Visite de site

Le soumissionnaire peut effectuer une visite des lieux, **la visite est non obligatoire**.

Le candidat aura la possibilité de se rendre sur place pendant les créneaux suivants, le lieu de rendez-vous étant fixé devant les écoles des Verdins – avenue du Général de Gaulle (près de l'arrêt de bus) :

- Le jeudi 20 août 2026 à 14 heures,
- Le mercredi 9 septembre 2026 à 14 heures.

A ce titre, l'entrepreneur devra contacter le 02 48 23 52 47 afin de s'inscrire sur l'un des deux créneaux.

La visite n'est pas obligatoire, le soumissionnaire joindra son attestation en annexe seulement en cas de visite.

ARTICLE 18 Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif d'Orléans

Tél. : 02.38.77.59.00

Fax : 02 38 53 85 16

Email : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Délais d'introduction des recours : Référé précontractuel : application des articles L.551-1 et suivants et R551-1 et suivants du code de la justice administrative. Recours contractuel : application de l'article L.551-13 et suivants et R551-7 et suivants du code de la justice administrative. Recours en indemnisation : prescription quadriennale. Recours de pleine juridiction : deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass, 4 avril 2014 – Département de Tarn-et-Garonne). Recours pour excès de pouvoir : peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ANNEXE A: ATTESTATION DE VISITE

OPTIONNELLE

Dossier : 202605L6-PLVBr

Objet : Démolition - Reconstruction des écoles maternelle et élémentaire des Verdins.

Je soussigné :

représentant de la MAIRIE DE SAINT-DOULCHARD

atteste que :

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire,

Pour MAIRIE DE SAINT-DOULCHARD,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.